



DON D'UN ARBRE PAR LA VILLE

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU DRANCÉEN

Je m'engage :

- à planter l'arbre dans les **24 heures suivant sa réception**, sur un terrain privé dont je suis propriétaire et situé sur la commune de Drancy (93700)
- à le planter dans de bonnes conditions, à l'endroit le plus favorable à son développement et « en pleine terre ». Les plantations en pots sont interdites.
- arroser l'arbre régulièrement et en quantité suffisante pendant les 3 ans qui suivent sa plantation, cet arrosage étant indispensable à sa survie.
- entretenir respectueusement l'arbre arrivé à maturité en évitant les tailles dans du bois sain et les élagages sévères ;
- assurer le suivi sanitaire de l'arbre et à ne pas employer de produits phytosanitaires ou chimiques ;
- valoriser les déchets verts produits sous forme d'abris pour la faune, de paillage, de broyat ou de compost ou à défaut, les jeter dans les sacs verts dédiés à la déchetterie en dehors des périodes de ramassage (1^{er} mars - 30 novembre).

Responsabilités du signataire :

Le signataire est en toutes circonstances responsable de la plantation réalisée sur sa propriété privée. Il s'engage à planter l'arbre offert par Ville de Drancy en connaissance des contraintes réglementaires et physiques du lieu de plantation (réseaux souterrains et aériens, sous-sol bâtis, façades, limites cadastrales, renseignements sur l'arbre planté) mais aussi en anticipation de la taille des végétaux arrivés à maturité (volume aérien et racinaire).

La ville de Drancy ne saurait être tenue pour responsable en cas de dommages ou de nuisances liées à la présence de l'arbre sur la propriété privée.

Communication et bilan

Le signataire accepte que ses coordonnées, son adresse et l'essence dont il a bénéficié soit conservées par la Ville de Drancy en vue de recenser les arbres plantés et procéder à des bilans. Il accepte que l'arbre dont il a bénéficié et l'adresse de plantation figurent sur le site internet de la ville www.drancy.fr (aucune de ses données personnelles n'y sera associée).

Le signataire s'engage à transmettre une photo de l'arbre aux services municipaux de la ville de Drancy, un an après sa plantation et est encouragé à réitérer cet envoi chaque année.

Nom :

Prénom(s) :

Courriel :

Tel :

Adresse de la plantation :

Essence de l'arbre choisi :

Signature :

- J'ai pris connaissance du règlement relatif au don d'arbres aux Drancéens 2023-2026 et l'accepte.
- J'accepte de recevoir la newsletter de la ville sur mon adresse mail pour ne rien manquer de l'actualité locale.

